

SÉANCE DU 25 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs ARCIS Michel, Alain GALLAND, Mmes Laure JOURDAN, Elisabeth LOUCAO, Mrs Fabien CHABANNES, Alain VINCENT, Mmes Chantal GERENTES, Véronique MORETTON, Agnès MERCIER, Mr André ARSAC, Mme Angèle CROZET, Mrs Sébastien MIALON, Christophe GIRAUD, Mmes Natacha ROUX, Marie ROCHE

Absent représenté : Mr Patrick ROCHE (représentée par Mr Alain GALLAND), Mr Fabrice PRADIER (représenté par Mme Chantal GERENTES)

Absent :

La séance est ouverte à 20 heures.

Intervention d'Aurélien CRESPIY pour le Conseil Municipal des jeunes : Monsieur CRESPIY indique qu'il travaille depuis plusieurs mois avec les élèves de l'école primaire publique sur le fonctionnement d'un conseil municipal et présente le jeu qu'il a créé avec les jeunes dans le cadre d'un atelier pour faciliter la compréhension. Il souhaiterait aller plus loin à présent en mettant en place un Conseil Municipal des jeunes. Mr le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir sur ce point pour la prochaine séance.

Mme Laure JOURDAN a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Droits de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 454 (11 Place des Sénécterre)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AC numéros 49 (2 Rue Via Croze)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéros 143 (18 Rue Saint Pierre)
- Vente d'une parcelle de terrain non bâtie sise section B numéro 1793 (4 Impasse de Lachamp)

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Délibérations diverses :

Vote des affectations définitives du résultat et des comptes financiers uniques : Monsieur le Maire rappelle que pour des raisons de délai de signature des comptes financiers uniques par le comptable assignataire, les comptes financiers uniques n'ont pas pu être votés lors de la séance du 12 avril dernier. Il propose donc de les valider ainsi que les affectations définitives du résultat. Mr le Maire se retire donc de la séance et laisse le Conseil procéder au vote sous la présidence de Mr Alain GALLAND. Après délibération, le Conseil Municipal approuve avec une abstention (Mr le Maire) les comptes financiers uniques et les affectations définitives des résultats présentées pour les budgets eau, assainissement, photovoltaïque, Pôle santé, Réseau de chaleur, lotissement et principal pour l'exercice 2022.

Déclaration d'utilité publique du captage de Châteauneuf – poursuite de la procédure : Mr le Maire rappelle au Conseil la délibération n° 22/010 en date du 27 janvier 2022 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'une procédure d'utilité publique pour la protection de la ressource du captage de Châteauneuf et la délibération n° 22/017 en date du 24 février 2022 par laquelle le Conseil Municipal a confié à Mr MONTORIER, hydrogéologue responsable du bureau d'études « Sous-terrain », le soin de

constituer le dossier technique nécessaire pour cette procédure. Il rappelle que la déclaration d'utilité publique est indispensable pour pouvoir définir les périmètres de protection nécessaires à la préservation de la qualité de l'eau autour des captages de Châteauneuf. Il présente ensuite un rapport transmis par le bureau d'études et indique qu'il est nécessaire de valider son contenu afin que ce dernier puisse poursuivre sa mission. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le document présenté et autorise le bureau d'études Sous-Terrain à poursuivre l'opération de déclaration d'utilité publique pour la protection du captage de Châteauneuf.

Déclaration loi sur l'eau – canalisation du ruisseau de Châteauneuf : Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur MONTORIER, en charge du dossier de déclaration d'utilité publique, estime que le ruisseau qui s'écoule à proximité du captage est à l'origine de certaines pollutions bactériologiques par infiltrations rapides dans le captage lorsqu'il coule, ce qui n'est pas le cas depuis un certain temps. Afin de trouver une solution pérenne et règlementaire à ce problème, une rencontre a eu lieu sur place avec les services de la DDT. Deux solutions ont été proposées. La première consiste à buser le ruisseau sur une centaine de mètres, le long du captage, et la seconde à imperméabiliser le fond du ruisseau afin de l'étanchéifier. Mr le Maire présente donc le dossier Loi sur l'Eau qui doit être déposé afin que les deux solutions soient étudiées et qu'une autorisation de travaux soit délivrée. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le dossier présenté et autorise Monsieur le Maire à le déposer.

Création d'un poste au service technique : Au vu de l'arrêté plaçant un agent des Services Techniques en disponibilité pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2025, Mr le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à son remplacement. Il propose donc de créer le poste correspondant afin de pouvoir y nommer un agent en contrat à durée déterminée actuellement en poste qui donne entière satisfaction. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un poste contractuel d'adjoint des services techniques, poste de catégorie C, appartenant à la filière technique, pour un temps complet de 35 heures pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mars 2025 ;

Location barnum 20 m² : Mr le Maire rappelle que la commune possède deux barnums actuellement mis à la disposition des associations uniquement et dont le montage est assuré par les Services Techniques en raison de leur fragilité et de la relative complexité du montage. Il indique qu'un particulier a demandé s'il était possible de les louer. De l'avis général, le montage étant assuré par les agents communaux pour les raisons évoquées, il semble préférable de ne pas donner une suite favorable à cette demande. Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas mettre en location les barnums.

Location de l'ancienne morgue : Mr le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une demande de location du local situé en face du Pôle Laurent Eynac. Cette demande émane du propriétaire d'un appartement situé dans ce bâtiment qui souhaite pouvoir y garer un véhicule à deux roues afin de le mettre en sécurité. Mr CHABANNES indique que plusieurs demandes ont été également faites par des employés du Pôle Laurent Eynac qui voudraient pouvoir y mettre à l'abri leur vélos électriques. Après délibération, le Conseil Municipal décide de louer un emplacement au propriétaire à l'origine de la demande, de fixer le montant de la location de ce local à 50 € par an, et de mettre ce local à disposition des agents travaillant au pôle Laurent Eynac à titre gratuit afin de mettre en sécurité leurs vélos électriques pendant leurs heures de travail, ce qui limitera du même coup le nombre de voitures sur le parking. Mr le Maire indique en revanche que la mise en place d'une éventuelle rampe d'accès amovible sera à la charge des demandeurs.

Augmentation du montant des fonds disponibles pour la régie menues dépenses : Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une « régie menues dépenses » est en place depuis plusieurs années. Il précise que cette régie dispose d'une carte bancaire qui permet de payer de petits achats. Cette régie dispose pour l'instant d'un montant de réserve de 500 euros. Chaque dépense nécessite une écriture comptable qui permet de remettre à jour le montant du compte DFT ouvert à cet effet. Le temps de

régularisation des écritures et les besoins de cette régie n'étant plus en adéquation, certaines commandes ne peuvent pas être réalisées dans les temps. Mr le Maire propose donc d'augmenter le montant des fonds disponible et de le passer à 1000 € afin de pouvoir faciliter le fonctionnement de cette régie. Après délibération, le Conseil approuve l'augmentation du montant disponible de cette régie.

Approbation devis rejointoiement mur d'enceinte du château : Mr le Maire indique que dans le cadre des travaux de la Place du Vallat, il y a lieu de prévoir le rejointoiement des murs d'enceinte du château abbatial et de la partie supérieure du mur de soutènement des bâtiments conventuels afin de pouvoir les harmoniser avec les autres murs du secteur et profiter de la présence des entreprises sur place. Il présente donc les devis reçus pour ces travaux. Après délibération, le Conseil Municipal approuve les devis présentés pour un montant total de 13 320 € HT.

Renouvellement ligne de trésorerie : Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler comme chaque année la ligne de trésorerie d'une durée d'un an et d'un montant de 300 000 €. Elle est destinée à faciliter l'exécution budgétaire en maîtrisant les flux financiers, notamment dans l'attente du versement de subventions, et en évitant une mobilisation trop précoce des emprunts budgétés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré approuve le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € auprès de la Caisse d'Epargne à un taux variable basé sur l'€STR auquel s'ajoute une marge de 0.59 % pour une durée d'un an. Le Conseil Municipal prend l'engagement d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire, d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie, prend l'engagement pendant toute la durée de la ligne de trésorerie de créer et de mettre en recouvrement, en tant que besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés. Le Conseil Municipal confère à Monsieur le Maire toutes délégations utiles pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants : Considérant que la mise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants permettrait de favoriser la réhabilitation de maisons inhabitées depuis plus de deux ans afin de les remettre sur le marché de la location et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de deux ans consécutifs au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Cet assujettissement sera mis en place à compter du 1^{er} janvier 2024.

Mr le Maire précise les cas d'exonération :

- Logements détenus par les organismes d'habitations à loyer modéré et les sociétés d'économie mixte, destinés à être attribués sous conditions de ressources
- Logement vacant indépendamment de la volonté du propriétaire
- Logement occupé plus de 3 mois consécutifs dans une année
- Logement nécessitant des travaux importants pour être habitable (montant des travaux de l'ordre de 25 % de la valeur du logement)
- Résidence secondaire meublée soumis à la taxe d'habitation

Mr le Maire précise également qu'en cas de mutation de propriétaire (vente, donation ou succession), le décompte du nouveau délai de vacances de deux ans repart au début pour le nouveau propriétaire. Il ajoute que la base d'imposition correspond à la valeur brute du logement, qui ne subit aucun abattement quelle que soit la situation personnelle et familiale du propriétaire. C'est la Direction Générale des Finances Publiques qui est chargée de l'assiette, du contrôle, du recouvrement et du contentieux de la taxe d'habitation sur les logements vacants. Toutefois, en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements sont à la charge exclusive de la commune.

Réflexion sur la modification tarifs de l'eau : Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la mise en place d'une tarification évolutive va être obligatoire pour pouvoir continuer à prétendre à des subventions pour les travaux engagés pour la rénovation ou l'extension des réseaux. Il propose donc de réfléchir à une grille tarifaire adaptée. Le Conseil évoque la possibilité d'appliquer un tarif d'abonnement plus élevé pour les résidences secondaires étant donné que le service de distribution de l'eau pour ces résidences est rendu toute l'année mais que le montant des consommations ne suffit pas à couvrir les charges liées au renouvellement des réseaux. Le sujet sera évoqué lors du prochain conseil.

Détermination d'un ratio d'avancement de grade : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a supprimé les quotas existants dans les statuts particuliers des cadres d'emplois pour les remplacer par un ratio 'promu-promouvable' fixé par l'assemblée délibérante. Ce ratio fixe le nombre maximum d'agents promouvables qui peuvent être promus à un grade supérieur mais n'enlève en rien la capacité donnée au Maire de proposer ou de ne pas proposer un agent à l'avancement de grade. Afin de faciliter la gestion du personnel, Monsieur le Maire propose de fixer ce ratio à 100 % pour tous les avancements de grade. Après délibération, et après avoir pris en considération l'avis du Comité technique paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire en date du 2 mai 2023, le Conseil Municipal adopte les points suivants :

- Le ratio d'avancement de grade, prévu par l'article L 522-27 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale, est fixé à 100 % pour tous les avancements de grade ;
- Décide de laisser au soin du Maire de pouvoir proposer ou ne pas proposer un agent à l'avancement de grade.

Tarif transports scolaires année 2023/2024 : Mr le Maire indique qu'il y a lieu de voter les tarifs des transports scolaires pour l'année scolaire 2023/2024. Il rappelle que l'inscription doit avoir lieu avant le 19 juillet 2023 sur le site de la Région ; au-delà de cette date, une majoration de 30 €uros sera appliquée aux tarifs ci-dessous.

- Ligne régulière H46 : Le Monastier-sur-Gazeille - Le Puy-en-Velay : le montant annuel est de 225 €uros payables en trois fois selon les modalités suivantes :
 - o 1^{er} trimestre : 90 €uros
 - o 2^{ème} trimestre : 67.50 €uros
 - o 3^{ème} trimestre : 67.50 €uros
 - Lignes Alentours – Circuits 135/01, 135/03 et 135/04A et B : le montant annuel est de 220 €uros payables en trois fois selon les modalités suivantes :
 - o 1^{er} trimestre : 85 €uros
 - o 2^{ème} trimestre : 70 €uros
 - o 3^{ème} trimestre : 65 €uros
 - Demande de duplicata de carte de transports : 15 €uros
- Après en avoir délibéré, le conseil approuve les tarifs présentés ci-avant.

Demande d'intervention pour l'électrification d'un lotissement privé : Mr le Maire indique qu'un nouveau lotissement a été créé récemment au lieu-dit La Fuye mais que les lots ne sont pas encore viabilisés. Un premier lot a été vendu et les propriétaires souhaiteraient que le Syndicat d'Electrification réalise la desserte de l'ensemble des lots en même temps, tant pour des raisons économiques que pratiques. Afin que cette demande aboutisse, ils demandent à la commune d'intervenir afin de faire avancer le dossier. Mr le Maire propose donc de prendre contact avec les services du Syndicat afin de s'assurer de la faisabilité du projet. Il précise que l'intégralité des coûts de cette opération serait prise en charge par les demandeurs. Après délibération, le Conseil accepte d'effectuer une démarche auprès du Syndicat d'Electrification.

Tarif salle des fêtes : Mr le Maire rappelle que la salle des fêtes dispose d'un système de sonorisation performant. Afin d'éviter des dégradations ou de s'assurer de la bonne utilisation de cette installation, il propose de ne la mettre à disposition que sur demande et moyennant le versement d'une caution. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la mise en place d'une caution de 100 € pour l'utilisation de la sonorisation. Le Conseil décide également de mettre la salle des fêtes à disposition gratuitement pour le SSR, l'EHPAD et l'ESAT, au même titre que les associations, mais indique que les cautions devront tout de même être remises lors d'éventuelles réservations.

Approbation devis sonorisation - première tranche : Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de mise en place d'une sonorisation dans le centre- bourg afin de pouvoir diffuser de la musique en période estivale ou lors de manifestations, mais aussi pour effectuer des annonces. Il présente le devis pour l'installation du dispositif dans la rue centrale et la Place du Couvent. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le devis présenté pour un montant de 17 106.14 € HT et autorise Mr le Maire à lancer les travaux. Il indique que ces derniers devraient être terminés début juillet.

Vente de deux parties de terrain sectionnal au Mont : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la demande d'acquisition de deux parties de terrain sectionnal au lieu-dit le Mont. Il rappelle également que conformément à l'article L 2411-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, des élections ont été organisées sur le village du Mont en vue de recueillir l'avis des électeurs de la section sur la vente de ces deux parties de terrain de section. Il présente le résultat de cette consultation. Sur 33 électeurs dont 30 suffrages exprimés, 24 suffrages favorables et 6 suffrages défavorables ont été recueillis.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Décide de suivre l'avis des électeurs de la section du Mont et émet un avis favorable à la vente des deux parties de terrain sectionnal faisant parties actuellement de la parcelle cadastrée section A numéro 2180, à savoir :

○ Partie A du plan joint en annexe pour un contenance de 5 m² en vue de la régularisation d'emprise du garage des propriétaires concernés ;

○ Partie B du plan joint en annexe pour un contenance de 58.5 m² en vue de rattacher une cour à la maison située sur la parcelle A 1056 appartenant aux propriétaires concernés ;

- Indique que le prix de vente de ces deux parties de terrain de section sera de 10 € le m² ;
- Indique que les frais d'arpentage seront à la charge des demandeurs ;
- Indique que ces ventes seront régularisées par un acte notarié à la charge des acquéreurs ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

Vente de deux parties de terrain sectionnal à La Besseyre-Haute : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la demande d'acquisition de deux parties de terrain sectionnal au lieu-dit la Besseyre-Haute. Il rappelle également que conformément à l'article L 2411-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, des élections ont été organisées sur le village de la Besseyre-Haute en vue de recueillir l'avis des électeurs de la section sur la vente de ces deux parties de terrain de section. Il présente le résultat de cette consultation. Sur 4 électeurs, aucun d'entre eux ne se sont présentés pour le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil décide donc de reconduire cette consultation à la date du 1^{er} juillet 2023 en mairie de 10 heures à 11 heures.

Questions diverses :

Etude forages supplémentaires : Mr le Maire indique que l'étude concernant la réalisation d'un ou plusieurs forages aux abords des réservoirs du bourg devrait avoir lieu courant juin ou juillet.

Formation fresque du climat : Mr le Maire propose de se renseigner pour savoir si une formation serait disponible dans le cadre du Droit à la Formation des élus.

Etude Abbatale : Mr le Maire présente une synthèse du diagnostic réalisé par le bureau d'études Laporte afin de définir les travaux à réaliser sur l'abbatale. Mme JOURDAN souhaite que l'architecte en charge du projet puisse venir présenter ses conclusions en Conseil Municipal.

Diagnostic des systèmes informatiques : Mr le Maire informe que la commune a été retenue pour la réalisation d'un diagnostic gratuit de la sécurité de ses systèmes informatiques.

Terrain embroussaillé : Mr le Maire rappelle qu'un terrain au lieu-dit La Rousselle est embroussaillé, ce qui présente des risques d'incendie. Il propose de contacter à nouveau le propriétaire pour qu'il réalise les travaux nécessaires pour son entretien, comme l'exige la réglementation en vigueur.

Ilôt 59 rue Saint Pierre : Mr le Maire indique que le dossier avance et que les utilisateurs du bâtiment vont créer une structure porteuse dans laquelle la foncière Villages Vivants pourrait participer à hauteur de 20 %.

Parking rue Langlade : Mr le Maire rappelle au Conseil les discussions qui ont eu lieu lors des dernières séances concernant l'acquisition éventuelle d'un terrain en vue de la création d'un parking aux abords de la rue Langlade. Il indique avoir essayé de contacter le notaire en charge de la succession mais ne pas avoir eu de réponse à ce jour. Il propose donc d'envoyer un courrier officiel pour cette acquisition.

Elections des délégués pour les élections sénatoriales : Mr le Maire rappelle que cette élection aura lieu le 9 juin 2023

Demande circulation à double sens pour les vélos : Mr le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'un riverain de la Rousselle qui souhaiterait que la circulation en double sens soit autorisée pour les vélos dans la rue centrale. Le Conseil estime que cela pose des problèmes de sécurité à certains endroits où la rue se rétrécit. Mr le Maire demande au Conseil de réfléchir à cette demande pour la prochaine séance.

Diagnostic ponts CEREMA : Mr le Maire indique que la commune a été retenue dans le cadre d'un appel à candidatures et que le CEREMA va lancer un diagnostic gratuit de l'ensemble des ponts de la commune.

Projet ferme équestre : Mr GALLAND présente au Conseil un projet d'installation d'une ferme équestre sur le secteur de la Besseyrolle-Haute qui nécessitera vraisemblablement l'aménagement d'un chemin rural sur une longueur d'environ 150 mètres.

Projet logements insolites : Mr le Maire présente au Conseil un projet d'implantation de 4 cabanes en bois sur le secteur de Châteauneuf. Cette installation d'habitat insolite ne pourra être aboutie que si un changement de zonage du PLUi est effectué (passage d'une zone N en Nt).

Opération Orange recyclage : Mr le Maire indique qu'une opération de récupération des portables et câbles usagés a été lancée par Orange. Il y a 4 points de collecte.

- **Dates diverses :**

- **Réunion Plan Communal de Sauvegarde le 3 juin à 10 heures**
- **Réunion ERE 43 le 7 juin à 10 heures 15**
- **Réunion projet alimentaire territorial le 10 juin à 10 heures 30**

- **Journée des métiers d'arts le 11 juin**
- **Réunion publique compostage collectif le 14 juin à 18 heures**
- **Réunion organisationnelle parking du collège le 21 juin à 9 heures**
- **Réunion organisationnelle planning des salles le 27 juin à 18 heures**
- **Inauguration des jardins familiaux le 17 juin à 11 heures**
- **Rencontre avec Monseigneur l'Evêque le 8 juillet à 10 heures 30**

Prochain Conseil Municipal le jeudi 29 juin à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.